

PARIS-DROIT :

MINOS contre MAJOS

1963 : année faste

IL ne manquait pas d'esprits sceptiques pour prédire que l'année 1962-1963 marquerait le déclin de l'U.N.E.F. et qu'avec la fin de la guerre d'Algérie elle ne retrouverait pas ses effectifs.

Les élections de ce début d'année sont venues démentir ces prévisions : à Nantes, comme à Montpellier, comme à Toulouse, l'U.N.E.F. a, une fois de plus, prouvé qu'elle était la seule organisation représentative des étudiants.

Il est vrai que la situation est un peu différente à Paris, car le manque de cadres syndicaux s'y fait parfois sentir. Cela n'a pas empêché que la rentrée dans la plupart des A. G. témoigne du dynamisme de l'U.N.E.F.

Je n'en veux pour preuve que deux exemples : d'abord la manifestation sur les locaux de la F.G.E.L., non pas tellement dans la mesure où cette manifestation fut elle-même une réussite, mais pour la façon dont elle fut préparée. Ceci a confirmé non seulement la maturité syndicale des dirigeants mais aussi la réceptivité des adhérents de base. Et puis, il y a l'AGEDESEP.

Former un syndicat à la Faculté de droit, dans le milieu le plus réactionnaire qui soit, en face d'une « Corpo » fascisante et dont le président était, l'année dernière, arrêté pour collectage de fonds O.A.S., n'était pas une mince affaire. Ce fut d'abord l'œuvre d'une poignée de militants groupés autour d'un centre de photocopie. C'est maintenant une A. G. de près de 1.500 adhérents.

Si nous avons choisi d'en parler ici c'est, bien sûr, parce que l'AGEDESEP est un témoignage vivant de la santé de l'U.N.E.F. Mais c'est aussi parce que, pour de nombreux militants, l'AGEDESEP a été l'école de la persévérance et du courage.

Jacques Kergoat

Le PSU et la "FAC" de Droit

NOUS connaissons la place qui est faite dans l'Université française aux jeunes issus de la classe ouvrière : 40 p. 100 de la population active, 3 p. 100 de fils d'ouvriers dans les études supérieures. Ce déséquilibre, dû à l'enseignement de classe dispensé par la bourgeoisie, tend à s'accroître à la Faculté de Droit. Ce fait tient à plusieurs causes bien précises : tout d'abord, l'esprit même des études : le Droit est la première superstructure de la société capitaliste, son garde-fou et la justification de ses répressions. D'autre part, les études de droit sont, avec les études de médecins les plus coûteuses pour les étudiants.

Le manque de places dans les amphithéâtres et les bibliothèques exige, en effet, pour la grande majorité des étudiants, l'achat des cours photocopiés des professeurs, dont la publication est monopolisée par une maison d'édition privée. Ceci entraîne la nécessité d'une mise de fonds moyenne de 300 francs annuellement pour chaque étudiant, sans compter les frais d'inscription à la Faculté qui s'élèvent à 80 francs.

Enfin, les bourses sont allouées en très petit nombre. Toutes ces causes aboutissent à un fait nettement constaté : l'effectif de la Faculté de Droit est à grande majorité bourgeoise, avec une forte minorité fasciste. Un fait, cependant, tend actuellement à modifier profondément les données du problème : la création de la licence de sciences économiques, matière en évolution constante, qui attire, d'ores et déjà, beaucoup de jeunes des couches moyennes plus perméables

aux vrais problèmes de l'Université et du pays.

C'est dans ce milieu que s'est implanté le « Groupe d'action socialiste », puis la section P.S.U. Recrutant grâce à sa lutte pour la paix en Algérie et à son antifascisme militant, elle a peu à peu gagné une influence par une action soutenue. Dans une Faculté hostile, en butte aux difficultés créées par l'administration quant aux distributions des tracts, elle a contribué à l'unité d'action avec les militants de l'U.E.C, les jeunes chrétiens de gauche et les organisations démocratiques.

La Corporation des Etudiants en Droit avait été exclue de l'U.N.E.F. en 60-61 pour non-paiement de cotisations. Mais cette exclusion cachait, en fait, de grosses divergences politiques. Soutenue par les groupes fascistes et nationalistes, elle avait, pour le 24 janvier 60, décidé une grève de soutien à l'émeute d'Alger. Sous la direction de Jean-Marie Le Pen, ancien président de la « Corpo », des groupes de

nervis matraquaient les syndicalistes U.N.E.F. Président de la « Corpo » en 60-61, M. Leandri sortait de la Santé au mois d'octobre dernier après y être resté plusieurs mois à cause de ses relations avec l'O.A.S.

Contrainte, malgré tout, de rechercher des appuis moins voyants, elle eut une grande part dans la création de la F.N.E.F., organisme mis sur pied par le gouvernement en 1961.

C'est en face de ce syndicat « jaune » que s'est créée l'A.G.E.D.E.S.E.P. Peu à peu, son influence à la « Fac » a crû. Des 50 membres que groupait le Comité d'Union syndicaliste, l'A.G.E.D.E.S.E.P. a eu 700 adhérents en juin 62. Actuellement, elle groupe plus de 1.000 membres. Elle a été admise à l'U.N.E.F., en décembre, à titre de membre correspondant.

Gilbert Darmont

La démocratisation de l'Information arme principale contre la "Corpo"

T.S. — Jusqu'à l'année dernière, il n'existait qu'une seule association d'étudiants à la Faculté de droit. Pourquoi a-t-on créé l'A.G.E.D.E.S.E.P.? (1)

Bertrand LANDY, président de l'A.G.E.D.E.S.E.P. — Cette association, la « Corpo », n'était pas représentative de tous les étudiants en droit. Ses statuts antidémocratiques (renouvellement par tiers de son bureau) interdisaient un contrôle effectif des adhérents sur le travail du bureau. En avril 1961, l'U.N.E.F. a exclu la Corpo; donc les étudiants en droit n'étaient plus représentés. C'est pour ces raisons que l'A.G.E. s'est créée au début de l'an dernier.

T.S. — Quelle politique menez-vous face à la Corpo ?

Bertrand LANDY. — Il nous faut d'abord analyser ce qu'est la Corpo. Elle est une « structure » qui ne cessera pas d'exister, car elle est soutenue par une fraction de la collectivité, notamment l'industrie privée, qui y trouve un intérêt certain.

Olivier SCHLEMMER, vice-président de l'information. — De plus, la F.N.E.F., à laquelle a adhéré la Corpo, sert le gouvernement, et celui-ci ne saurait donc actuellement remettre en cause la représentativité qu'il lui a artificiellement attribuée.



La F.N.E.F. ne doit plus recruter parmi eux sa masse de manœuvre

Hervé MAURY, secrétaire général. — En fait, la Corpo correspond à une certaine fraction d'étudiants dont l'orientation politique ou l'origine sociale est bien déterminée.

Yves LE PAPE, vice-président intérieur. — Il faut rappeler à ce propos que la Corpo a intégré la F.N.E.F. sans consultation préalable de ses adhérents.

T.S. — D'après vous, il est donc impossible soit d'éliminer la Corpo à partir de ses structures, soit d'attendre que ses structures disparaissent. Comment alors résoudre la dualité des structures qui brise la force revendicative du mouvement étudiant ?

Bertrand LANDY. — En fait, il nous semble qu'on ne peut accepter la dualité des structures,

puisque la F.N.E.F. n'a aucune représentativité syndicale.

D'autre part, il est inadmissible que la réunification se fasse par le sommet, parce que antidémocratique, il reste donc une seule solution : celle que l'on pourrait appeler l'« asphyxie par la base ».

T.S. — Comment définissez-vous cette méthode ?

Bertrand LANDY. — Les dirigeants syndicaux ne doivent pas agir POUR (ou PAR) les étudiants. Ceux-ci doivent prendre en main leurs propres problèmes, ce qui ne saurait se réaliser que par le syndicalisme quand il est dynamique et démocratique. Ce n'est qu'à l'A.G.E.D.E.S.E.P. que les étudiants en droit de Paris pourront les prendre en main, ce qui les amènera à délaissier peu à peu la Corpo.

Olivier SCHLEMMER. — Il s'agit donc pour eux de participer à fond à la vie de leur A.G.E. Notre objectif est de susciter au maximum cette participation démocratique

T.S. — Comment susciter cette participation ? Est-ce à l'exemple de la F.G.E.L. ?

Bertrand LANDY. — A notre avis, ce n'est pas la seule manière de résoudre le problème. Il nous semble que le premier objectif à atteindre est la démocratisation de l'information.

Le rôle des responsables syndicaux est d'alerter les étudiants des questions qui se

posent. Mais c'est aux intéressés de chercher quels sont les arguments qui militent en faveur de telle ou telle solution.

Hervé MACRY. — Ainsi on apporte des éléments sur un problème donné (par exemple, le cas des 3^e année de Sc. Eco. qui n'avaient plus le droit de redoubler en Section économique après le changement de régime, du fait de l'absence de régime transitoire) .

Le rôle des responsables est alors de réunir les intéressés et d'élaborer avec eux les positions à défendre.

T.S. — Le rôle de l'U.N.E.F. devrait donc être actuellement de favoriser, partout où c'est possible, des contre-A.G.E. ?

Bertrand LANDY. — Ce n'est pas à l'U.N.E.F. de créer ou de susciter ces contre-A.G.E. Mais partout où se manifeste une opposition organisée et syndicalement représentative, face à la F.N.E.F., l'U.N.E.F. se doit de l'aider concrètement en vue d'une reconnaissance officielle.

Interview recueillie par Frédéric Desnaut.

1) Association Générale des Etudiants en **Droit et Sciences Économiques de Paris.**